

Hi...

Les Hironnelles ont fait leur nid !

Quelle chance!

Les Hironnelles sont des oiseaux protégés sur le territoire français.

L'altération ou la destruction de nids d'Hironnelles est un délit punissable de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende

Si vous êtes témoin d'une potentielle menace pour les Hironnelles, contactez :

- L'antenne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de votre département
 - Le groupe Local LPO le plus proche, en demandant si possible à être mis en relation avec le référent Hironnelles et Martinets du groupe
 - Le siège de la LPO PACA :
- 04 94 12 79 52 ou paca@lpo.fr
 - Le service juridique de la LPO PACA : juridique.paca@lpo.fr
 - L'ONCFS : 04 32 60 60 10
 - L'AFB : 04 96 17 51 61



Engagez-vous pour les hironnelles et les martinets en adhérant à la LPO

Retrouvez toute l'actualité du plan d'action 2019 Hironnelles et Martinets

[#hirondelleetmartinets2019](https://twitter.com/hirondelleetmartinets2019)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

<https://paca.lpo.fr/>